



Les coupures d'internet en Afrique: Un paradoxe pour la démocratie et le développement socio-économique

Résumé

La recrudescence des cas de coupures d'internet sur le continent africain est devenue monnaie courante. En effet, ces pratiques ont été longtemps assimilées à des perturbations d'origine technique d'accès au web, mais en réalité, elles reflètent des actes volontaires planifiés et orchestrés le plus souvent pour des raisons bien déterminées. Toutefois, l'internet demeure un espace de liberté, un moyen incontournable dans la réalisation de nos différentes activités économiques et facilite la promotion d'une véritable communication de masse sans discrimination pour toute une communauté d'utilisateurs.

Mots clés: Internet, Coupure, Economie, Liberté, Démocratie, Etat de droit.

INTRODUCTION

L'internet constitue, d'abord et avant tout, un formidable espace de liberté: liberté d'information, qui abolit les frontières et les barrières culturelles; liberté d'expression et d'échange, qui contribue à l'essor de la démocratie, au droit d'association et de manifestation ainsi qu'à la diffusion de la pensée; liberté d'entreprendre qui favorise l'initiative individuelle comme collective¹. C'est dans cette optique que le projet de gouvernance de l'Internet de l'UA précise en ces termes que : " l'Internet est un outil essentiel pour le développement et une force dynamique qui génère le développement économique, social et culturel, et rappelant à cet égard la résolution 26/13 du Conseil des droits de l'Homme."

¹ Protéger les Internauts, Rapport sur la cybercriminalité réalisé par le groupe de travail interministériel sur la lutte contre la cybercriminalité,p.8 .



Ainsi, depuis son apparition sur le continent, l'usage croissant et rapide du web à travers les dispositifs informatiques et plateformes numériques a donné un vrai sens aux droits à des centaines de millions de personnes à travers le continent (...) ². En effet, l'internet a facilité une démocratisation à l'accès des moyens de communication au profit de l'environnement socio-économique du jeune continent.

Ce changement a contribué substantiellement au développement structurel du tissu économique en passant par les échanges de communication, l'essor des transactions électroniques et les services du e-commerce (e-publicité sans évoquer le boom du mobile money). Cette transformation digitale a fortement étendu le dynamisme de l'entrepreneuriat avec la prolifération des startup. L'exemple le plus marquant est la création d'une Silicone Valley³ made in Afrique au Nigeria regroupant plusieurs entreprises numériques innovantes.

Par ailleurs, les avantages du numérique ont permis également une l'amélioration de la visibilité médiatique en terme de contenu et de moyens de diffusion⁴.

De nos jours, l'individu se positionne comme un acteur majeur dans l'environnement numérique compte tenu de la densité de ses données à caractère personnel⁵ transitant sur les différents plateformes et réseaux, de l'interopérabilité⁶ des flux informations partagés à travers les sites, blogs et forums de discussion dont l'un des thèmes favorites demeure la politique⁷.

² AFEX, rapport sur la Liberté sur Internet en Afrique, Rapport de référence de huit pays (GHANA, NIGERIA, SOMALIE, AFRIQUE DU SUD, SUD SOUDAN, UGANDA et ZIMBAWE, p.vii ; publié en 2017 consulté sur : www.africafex.com.

³ La Silicon Valley, un territoire productif au cœur de l'innovation mondiale et un levier de la puissance étatsunienne, Elle est aujourd'hui devenue un territoire productif au cœur de l'innovation mondiale en accueillant des firmes aussi emblématiques des nouvelles technologies que Hewlett-Packard, Intel, Apple, Google, Facebook, Yahoo, LinkedIn, Twitter, PayPal, eBay, Netflix, NetApp, Cisco, Oracle, Adobe, Symantec, Sandisk, Seagate Technology ou FireEye. source: www.geoconfluences.ences-fr.com.

⁴ Jaly Badiane, L'impact du numérique sur le traitement de l'information et les médias traditionnels, publié dans le Soleil du 10 février 2017, consulté sur www.osiris.sn.

⁵ Selon l'article 4-6 de la loi 2008-12 sur la protection des données à caractère personnel du Sénégal : toute information relative à une personne humaine identifiée ou identifiable directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments, propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, culturelle, sociale ou économique.

⁶ Capacité de matériels, de logiciels ou de protocoles différents à fonctionner ensemble et à partager des informations. Source : www.larousse.fr.

⁷ Michel Maroccia, Parler politique dans un forum de discussion, Dans Langage et société, 2003/2 (N°104), p.9 à 55



Ces avantages et opportunités qu'offrent le numérique et particulièrement l'internet, ont permis de propulser l'individu à occuper une rôle très actif dans le développement économique d'une part et d'autre part dans l'animation du débat public⁸. Un rôle qui lui a valu d'être de plus en plus une entité importante du cyberspace⁹ malgré les nombreuses violations des droits numériques et les atteintes aux libertés fondamentales causées par les coupures d'internet.

Grace à l'innovation numérique, l'entrepreneuriat a connu une nouvelle dimension avec la progrès de la connectivité. La création de startup africain a démontré que le continent regorgeait de talent et d'ingéniosité. Avec l'internet, la liberté d'entreprendre et la création d'entreprise apparaissent comme des opportunités qui sont à la portée de chaque individu. C'est sans doute une des raisons qui ont poussé le législateur sénégalais à encadrer ce nouveau secteur à travers la loi 2020-01 relative à la création et à la promotion de la startup au Sénégal.

Nos gouvernements ne sont pas en reste, avec l'apparition des plateformes digitales dédiées à la dématérialisation des prestations du service public afin de faciliter un meilleur accès à l'administration publique aux citoyens. C'est à ce titre que des gouvernements comme celui du Sénégal a élaboré une politique de digitalisation de l'administration qui est un pilier central du plan de développement de l'ADIE¹⁰.

Selon le groupe de défense des droits numériques AccesNow, "par coupure d'internet il faut comprendre toutes formes de perturbation intentionnelle des communications basées sur internet qui les rend inaccessibles ou inutilisables de fait pour la population, un lieu ou un mode d'accès spécifiques, souvent à des fins de contrôles du flux d'informations".¹¹

En d'autres termes, les coupures d'accès à l'internet s'apprécient du point de vue institutionnel comme un moyen de marteler la souveraineté numérique territoriale d'un Etat. Toutefois, elles demeurent dans la pratique un danger grave pour le dynamisme économique et étouffent

⁸ Ibidem.

⁹ Espace de communication constitué par l'ensemble des systèmes d'interconnexion mondiale et de traitements automatisés des données numériques.

¹⁰ Agence de l'informatique de l'Etat.

¹¹ Fiche sur les politiques publiques: Coupures d'internet, publié en novembre 2017 mis en à jour d'une nouvelle version en décembre 2019 cité dans Accesnow, L'état des coupures des coupures d'internet dans le monde: le rapport 2018 www.accessnow.org/keepion/.



l'expression de la démocratie. Or dans un monde globalisé où l'accès à l'internet est devenu un droit fondamental garanti par la plupart des constitutions¹² à l'instar du droit à l'information, à la liberté d'expression, c'est en ce sens que limiter son accès constitue une atteinte grave à la liberté individuelle et économique.

Cependant, le continent africain n'échappe pas à cette nouvelle forme de gouvernance dite soft power¹³ interne, qui fut longtemps une vieille pratique très en vogue dans les régimes autoritaires Chinois, Russes et iraniens etc...

Nos préoccupations relatives à ce phénomène importé, suscite plusieurs interrogations. Sous cet angle, on serait tenté de s'interroger sur les réelles motivations de leurs auteurs. Leur caractère légale ou encore leur légitimité et éventuellement leurs conséquences sur le développement économique du continent africain?

Etant entendu que les cas de coupures d'internet ont fini par se propager dans la plupart des régions du continent (I), leurs conséquences sont à l'origine d'un bilan mitigé de certaines politiques économiques (II) et ont fini d'altérer les performances démocratiques de nombreux pays africains (III). De ce fait, quelques recommandations nous paraissent utiles à formuler dans l'optique d'inciter une meilleure gouvernance de l'internet (IV).

I. Les coupures d'internet: une réalité africaine

C'est en 2006 que pour la première fois, des pratiques de coupures et de limitation d'accès à internet ont été enregistrées en Afrique. Durant cette année le gouvernement éthiopien a bloqué l'accès à certains sites internet, inaugurant ainsi cette pratique liberticide en Afrique subsaharienne¹⁴.

¹² Article 8 de la constitution du Sénégal révisée en 2016 : Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume et l'image. Chacun a le droit de s'instruire sans entrave aux sources accessibles à tous. Ces droits trouvent leurs limites dans les prescriptions des lois et règlements ainsi que dans le respect de l'honneur d'autrui.

¹³ C'est un concept utilisé en Relations Internationales cher à Joseph Nye, il désigne la puissance d'influence, de persuasion, d'une entité, par exemple un Etat, sur un autre acteur, par exemple, un autre Etat. Une influence qui se fait par des moyens non coercitifs, sans contraintes quelconques.

¹⁴ André-Michel Essoungou, Manipulations numériques en Afrique ; Le monde diplomatique ; n°798—67^e année. Septembre 2020 ; p7.



En clair, l'imputabilité de la responsabilité de tels actes est à rechercher auprès de nos gouvernements qui pour réaffirmer leur pouvoir régalien et asseoir leur autorité n'hésitent pas à ordonner des coupures ou des restrictions d'accès à internet.

Ces actes sont souvent guidés par des enjeux politiques ou provoqués par un sentiment d'inquiétudes et des craintes permanentes motivées par des raisons d'ordre politique (réduction et contrôles des processus électoraux)¹⁵, de sécurité nationale (manoeuvre militaire) ou encore soucieux parfois de contrôler les communications (désinformation) afin d'empêcher les tricheries lors des examens dans les établissements d'enseignement secondaire¹⁶.

En dépit de leurs caractères graves et attentatoires aux droits humains, les vagues d'indignation et de dénonciation de l'opinion n'ont pas permis aux autorités d'abandonner cette pratique. De ce fait, on constate de plus en plus dans le continent, des formes de limitations jusqu'à des coupures totales d'accès à internet imposées par les autorités gouvernementales¹⁷. Des démocraties imparfaites en passant par les régimes autoritaires, tous les gouvernements s'alignent désormais à instrumentaliser le flux de communication à travers le réseau des réseaux. Au Sénégal, un fait inédit s'était produit lors de l'exfiltration de Karim Wade¹⁸ vers le Qatar¹⁹. En effet, durant la nuit du jeudi 23 au vendredi 24 juin 2017, non seulement l'internet fut coupé mais il y'a eu un black out total dans toute la région de Dakar. Un préjudice énorme fut causé aux médias dont certains n'ont pas pu boucler leurs publications.

Des pays comme le Togo, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali et récemment la Guinée font désormais parties de la liste des États qui ont bloqués l'accès à l'internet en toute impunité. Ainsi en l'espace

¹⁵ AFEX, op cite p.1.

¹⁶ Sarra Benali Cherif, Algérie :5 jours de coupures d' internet afin d' éviter la fraude.. au bac, publié le 21 sept 2020 sur <https://arab.news/9yqpb>.

¹⁷ Le GABON a connu une coupure totale d' internet ordonné par le gouvernement après qu' une poignée de militaires aient pris d' assaut la station de la radio national cité dans le CIPESA , Dictateurs et restrictions : cinq dimensions des coupures d' internet en Afrique ;Rapport publié en février 2019,p.2, www.cipesa.org

¹⁸ Fils du président Abdoulaye Wade, gracié suite à une peine de condamnation de six ans d' emprisonnement pour enrichissement illicite.

¹⁹ Christophe Chatelot, la libération de Karim Wade soulève des interrogations au Sénégal, Le Monde, mis à jour le 28 juin 2016 : www.lemonde.fr.



d'une décennie, l'Afrique est devenu un véritable laboratoire d'expérimentation de blocage d'internet.

Selon le rapport CIPESA sur les Dictatures et restriction entre 2016 et 2019, vingt-deux pays africains ont interrompu ou ralenti l'accès à internet. Les coupures du réseaux (...) montrent que moins les pouvoir sont démocratiques, plus il y'a de probabilités qu'ils ordonnent des coupures d'internet.²⁰ Cette nouvelle pratique des gouvernements tendant à couper l'internet ou restreindre sa diffusion constitue une problématique sérieuse pour le respect des droits humains des utilisateurs et crée un frein à la vitalité de nos démocraties. Cette position a été soutenue par la Cour de justice de la CEDEAO dans l'affaire opposant l'Etat togolais et les plaignants dont Amnesty International Togo, la journaliste Houefa Akpedje Kouassi et d'autres organisations de la société civile togolaise. En effet, dans sa décision, le tribunal regional reconnaît que les autorités ont violé le droit à la liberté d'expression en coupant internet lors des manifestations de l'opposition en 2017 (...).²¹ Selon Maecel Sivieuve, directeur regional adjoint pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centre d'Amnesty international, la decision de la cour est une victoire tres importantes pour les droits humains. Elle affirme non-seulement que les coupures d'internet ont été imposées en violation de la liberté d'expression, mais elle demande aux autorités togolaises de prendre toutes les mesures necessaires pour la non-répétition.

Nonobstant des atteintes graves sur les droits humains perpétuées à l'endroit des populations, des acteurs de la société civile et les violations des principes fondamentaux d'un l'Etat de droit, l'écosystème économique qui dépend de plus en plus du numérique subie également les conséquences tragiques causées par les coupures d'accès à internet.

II. L'impact économique lié aux coupures d'accès internet

²⁰ CIPESA , Dictateurs et restrictions : cinq dimensions des coupures d' internet en Afrique ;Rapport publié en février 2019,p.4 :www.cipesa.org.

²¹ Togo.la décision de la Cour de justice de la CEDEAO envoie un message clair que les coupures volontaires d' internet violent la liberté d' expression : publié le 25 JUIN 2020 sur : www.amnesty.org



D'un point de vue économique, les conséquences résultant des coupures d'internet sont désastreuses pour nos PME et PMI qui occupent davantage une position stratégique dans la croissance économique du continent. D'après l'agence Ecofin, si la tendance est mondiale, l'Afrique peut revendiquer à elle seule le quart des pertes financières mondiales dues au blocages d'internet et ordonnés par les gouvernements en 2019, soit 2,16 milliards de dollars US²². Paradoxalement la transformation numérique a le potentiel d'influer la productivité, la croissance et l'emploi. Ainsi, sans accès à l'internet, la capacité de résilience de nombreuses entreprises durant cette période de pandémie COVID 19 n'aurait pu permettre aux salariés de maintenir une partie de leur activité (télétravail).

Parallèlement, dans une analyse beaucoup plus précise, le rapport de CIPESA a évalué une perte probable estimée à plus de 65,6 millions de dollars \$ à cause des coupures d'internet évaluée sur une durée de cinq jours avec le blocage des applications telles que (WhatsApp, twitter et facebook) en période d'élection²³. Du point de vue macroéconomique, les secteurs les plus touchés sont les institutions financières et les sociétés évoluant dans les TICs. Car certaines entreprises fournissant l'accès à l'internet (FAI) sont exposées à des pertes directes de revenus, une situation qui est susceptible de se répercuter sur le produit intérieur brut (...) ²⁴. En effet, la Guinée a connu un contexte similaire durant la période 2018 et 2020 où l'internet fut interrompue à plusieurs reprises sur toute l'étendue du territoire. Les usagers, établissements bancaires, les agences de transfert d'argent, les activités portuaires et aéroportuaires, les entreprises imports export étaient paralysés. Certaines entreprises ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires et une perte de clientèle. D'après le journaliste guinéen Louis Celestin (...), couper l'internet dans ce pays, surtout dans la capitale où de nombreuses PME se sont développées grâce au numérique, revient à empêcher le développement de cette économie numérique, et plus globalement l'économie nationale.

²² Blocages d'Internet : 2,16 milliards \$ de pertes financiers pour l'Afrique subsaharienne en 2019 (infographie), publié le 16 janvier 2020 sur : www.agenceecofin.com.

²³ Calcul fondé sur le cadre de calcul de l'impact économique des perturbations de l'internet en Afrique subsaharienne et sur l'outil de COST cité par CIPESA, Dictateurs et restrictions : cinq dimensions des coupures d'internet en Afrique ; Rapport publié en février 2019, p.7 sur www.cipesa.org.

²⁴ CIPESA, Dictateurs et restrictions : cinq dimensions des coupures d'internet en Afrique ; Rapport publié en février 2019, p.7 sur www.cipesa.org.



A cela il faut ajouter le risque d'une rupture de confiance dans l'économie numérique. En effet, d'après ce rapport de CIPESA, ces coupures sapent la confiance des investisseurs, renforcent la mauvaise réputation d'Etat à risque et sont préjudiciables aux investissements directs étrangers. Par ailleurs, hormis des désagréments et quelques dysfonctionnements causés aux acteurs économiques, le monde des médias a été aussi impacté par ces séries de blocage de la bande passante. Cet état de fait arrimé au contexte COVID 19 a largement anéanti la dialectique entretenue depuis là entre internautes et fournisseur d'accès à internet (FAI) d'une part et d'autre part les autorités de régulation et les entreprises du secteur privés.

Ces analyses alertent sur un réel danger qu'encourt nos fragiles économies dont dépendent des milliers de personnes aux revenus intermédiaires.

Ce qui sans doute crée des répercussions sur les inégalités sociales, une problématique majeure qui anime en permanence nos débats politiques.

Toutefois, si aujourd'hui la dimension numérique (taux de pénétration de l'internet) permet d'évaluer une partie de la croissance économique, il en demeure pas moins que l'utilisation du net constitue désormais un levier capable de mesurer la vitalité de la démocratie sur la base de données relatives à la liberté d'expression et d'information dans les Etats de droit.

III. Les coupures d'internet un frein à la démocratie

Selon l'indice de démocratie publié par le service de renseignement économique de l'Economist Intelligence Unit (EIU) tous les pays africains qui ont coupé l'accès à l'internet cette année sont classés comme autoritaires²⁵. Ce qui contraste avec cette volonté d'encourager et de promouvoir les valeurs démocratiques et la promotion des droits et des libertés fondamentaux en Afrique. Toutefois, les libertés d'expression, d'information et de communication font partie des libertés les plus protégées à raison du rôle fondamental qu'elle tiennent dans la vie démocratique²⁶. En dépit

²⁵ L' indice de démocratie se fonde sur cinq catégories : processus électoral et pluralisme libertés civiles, le fonctionnement du gouvernement et la participation du système politique cité par CIPESA, Dictateurs et restrictions : cinq dimensions des coupures d' internet en Afrique ; Rapport publié en février 2019, p.4 sur www.cipesa.org

²⁶ Protéger les Internaute,op cité p.84.



des autres usages qui peuvent en être réalisées, le blocage d'accès à internet est devenu un facteur pouvant porter atteinte à nos droits numériques. Un droit qui occupe davantage une place cruciale dans nos activités. Or l'accès à l'internet est un droit fondamental garanti par la plupart des constitutions. C'est pour cette raison que le conseil constitutionnel français dans sa décision rendue le 10 juin 2009 à propos de la loi favorisant la diffusion et la protection de la création numérique sur internet précise que: " l'accès à l'internet entre dans le champ du droit constitutionnel de s'exprimer et de communiquer librement, ce qui assure la protection constitutionnelle de la liberté de communication et d'expression tant dans la dimension passive... tant dans sa dimension active...".

Il faut admettre que la plupart des cas de blocage d'internet en Afrique ont été enregistrés durant la période des processus électoraux. En d'autres termes, c'est pendant la période des élections qu'on note le plus souvent des perturbations du débit de connexion voire son blocage systématique. Ce qui risque de paralyser techniquement l'activité de tous utilisateurs du réseau internet y compris les partis politiques. Ces perturbations peuvent connaître des formes diverses selon les Etats. Les cas les plus fréquents sont motivés par la nécessité de biaiser la liberté d'expression à travers un rassemblement pour une marche ou la mobilisation des meetings politique (Guinée et Cameroun) et le constat est que de plus en plus les gouvernements n'hésitent plus à assumer de façon officielle les coupures d'internet aux motivations fondées sur la multiplication des fausses informations (Algérie), des discours d'incitation à la violence, à la haine raciale et des propos considérés comme discriminatoire à l'endroit des personnes minoritaires (meurtre à caractère xénophobe en Afrique du Sud sur les ressortissants nigériens).

Actuellement, le contexte socio-politique de l'Afrique de l'Ouest est fortement marqué par une accalmie suite aux tensions post-électorales en Côte d'Ivoire et en Guinée. En effet, la Guinée ou la recrudescence des coupures d'Internet a permis aux autorités étatiques de saper la communication de certains mouvements politiques et associations de la société civile hostilement à la tenue de l'élection présidentielle d'octobre 2020. Ainsi, durant le vote des perturbations d'accès à l'Internet ont été constatées et les jours qui ont suivis le vote et notamment à la proclamation des



résultats; l'Internet a été complètement coupé²⁷. Cette situation exacerbe le contraste qui existe entre ces coupures d'Internet et la quasi-inexistence de documents et d'études sur les vraies vies humaines affectées par les violations des droits numériques telles que les fermetures d'internet²⁸(...). Une matière qui devrait susciter une large réflexion auprès des acteurs de la société civile africaine.

Quoique cela puisse paraître légitime et fondé sur des nécessités de sécurité nationale ou de souveraineté territoriale, les conséquences des coupures d'internet portent atteinte aux droits fondamentaux des utilisateurs en limitant leur liberté d'expression et d'information et le libre usage des Tics. Cette pratique traduit l'incongruité de telles mesures dans un continent où l'accès aux services sociaux de base (eaux, électricité et hôpitaux) est devenu un luxe a fortiori l'internet dont dépend présentement le fonctionnement de la plupart de ces services

Compte tenu d'un fossé causé par les inégalités sociales déjà existant, la coupure d'Internet participe de plus en plus à élargir la fracture numérique en Afrique. Par conséquent quelques recommandations peuvent contribuer à l'amélioration d'une meilleure approche africaine en matière de gouvernance d'internet.

CONCLUSION

En définitive, l'accès à internet est un droit et sa restriction constitue une atteinte grave aux droits et libertés fondamentaux des usagers du numérique²⁹. Par conséquent, il est primordial de garantir son libre accès par l'Etat.

Si la plupart des entreprises privées du secteur se prêtent au jeu des autorités politiques concernant le contrôle illégal et illégitime de son accès, il serait irréaliste de promouvoir cette vision ambitieuse articulée autour de l'émergence économique et la consolidation d'un Etat de droit dans

²⁷ Louis Celestin, coupure d'internet en Afrique: du plomb dans l'aile du secteur économique, publié le 2 novembre 2020 www.guineenews.org.

²⁸ Paradigm Initiative: les droits numériques en Afrique, rapport 2017: www.paradigmhq.org.

²⁹ Article 19 paragraph 2 ET 3 du pacte international relatif aux droits civils et politiques : Toute personne a droit à la liberté d' expression ...



les embryons de démocraties africaines. Or la réalisation d'un tel projet ambitieux passé inéluctablement par le respect des droits humains. En substance, on peut dire sans risque de nous tromper que les conséquences relatives aux coupures d'internet sont multiples. Sous cet angle, elles peuvent être qualifiées comme une forme de régression de l'état de droit et une entrave à la production de richesse.

IV Recommendations

Du point de vue interne, la société civile, les universitaires et les professionnels des médias ont la lourde responsabilité morale de dénoncer cette forfaiture. A ce niveau, il paraît judicieux de porter ce plaidoyer auprès des politiques afin de relever les défis liés à une culture digitale, la promotion à la sensibilisation au respect de nos droits numériques et surtout sur l'importance portance d'une meilleure gouvernance de la cybersécurité qui constitue un impératif pour nos États, un préalable pour toutes formes de réglementation et de restriction d'accès à l'internet.

A cela, il faut noter le rôle prépondérant de l'autorité judiciaire gardienne des libertés. Elle doit disposer beaucoup plus d'indépendance afin de mieux veiller au respect aux droits et libertés fondamentaux notamment le droit d'accès à l'internet.

Au plan communautaire et international, hormis la décision courageuse et symbolique de de la cour de justice de la Cedeao évoquée précédemment, les espoirs nourris par la présidence du chef de l'état sud-africain à la tête de l'UA en 2019 qui avait institué un programme stratégique autour de la protection des droits numériques semble anéanti aujourd'hui, par un contexte de pandémie COVID 19. En effet, l'UA s'était engagé de promouvoir une politique de meilleur accès à l'internet et banir les restrictions des coupures d'internet.

Malgré la diversité des instruments juridiques existant; il revient aux Etat membres d'encourager l'adhésion et l'application des textes relatifs à la protection des droits numériques (convention de Malabo sur cybersécurité) et à la consolidation de la démocratie. Les organisations intergouvernementales régionales devraient profiter de leur mandat pour prendre davantage de



réglementations articulées autour des valeurs de liberté démocratique et aux respects des droits numériques.

Par ailleurs, les Nations-Unies ont très tôt anticiper sur cette problématique liée aux coupures d'internet à travers le point 9 de la résolution du conseil des droits de l'homme des Nations-Unies de juin 2016 "les NU condamne sans équivoque...toutes violences contre les personnes d'exercer leurs droits de l'homme et les libertés fondamentales sur internet et invite tous les états à assurer la responsabilisation à cet égard.."

BIBLIOGRAPHIE

Articles

- André-Michel Essoungou, Manipulations numérique en Afrique ; Le monde diplomatique ; n°798—67 année. Septembre 2020 ; p7.
- Jalyn Badiane, L' impact du numérique sur le traitement de l' information et les médias traditionnels, publié dans le Soleil du 10 février 2017, consulté sur www.osiris.sn.
- Michel Maroccia, Parler politique dans un forum de discussion, Dans Langage et société, 2003/2 (N°104), p.9 à 55.
- Sarra Benali Cherif, Algérie : 5 jours de coupures d' internet afin d' éviter la fraude.. au bac, publié le 21 sept 2020 sur arabnews.net.
- Louis Celestin, coupure d' internet : du plomb dans l' aile du secteur économique, publié le 2 novembre 2020 sur guineenews .org .
- Christophe Chatelot, la libération de Karim Wade soulève des interrogations au Sénégal, Le Monde, mis à jour le 28 juin 2016 : www.lemonde.fr.

Rapports

- Cipesa, Dictatures et restrictions: Cinq dimensions des Coupures d' internet en Afrique rapport 2019.



- Afex, Liberté d' internet en Afrique: Etude de base de huit pays. Rapport 2017.
- Accesnow, L' état des coupures des coupures d' internet dans le monde : le rapport 2018.
- JONCTION Sénégal, Etude de la liberté d'expression sur internet au Sénégal, aout 2019
www.jonction.e-monsite.com .
- Protéger les Internautes, Rapport sur la cybercriminalité réalisé par le groupe de travail interministériel sur la lutte contre la cybercriminalité.

WEBOGRAPHIE

www.cipesa.org

www.guineenews.org

www.accessnow.org/keepation/

www.agenceecofin.com

www.cipesa.org

www.larousse.fr

www.africafex.com

www.internetsociety.org

www.adie.sn

www.amnesty.org

www.lemonde.fr



Justin oumar BAMAH OSSOVI, juriste-chercheur en cyber droit

@:justinoumar@gmail.com